

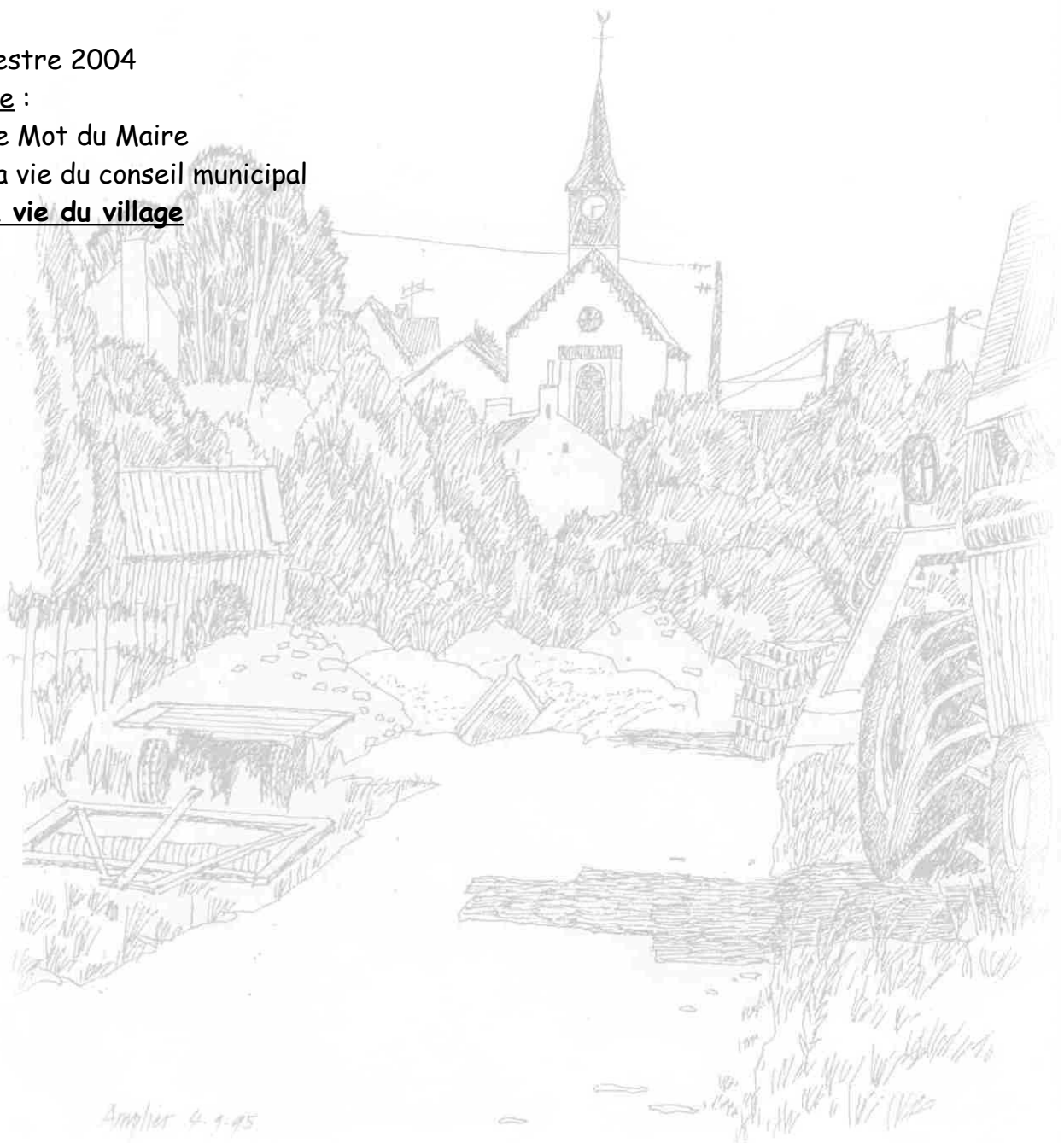
La Vie Amplier

N° 15

2^{ème} semestre 2004

Sommaire :

- Le Mot du Maire
- La vie du conseil municipal
- La vie du village



Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Lors de la réunion du mois de juillet avec les responsables de l'agence de l'eau, une délibération du Conseil municipal a été prise, afin de lancer une étude préliminaire sur l'assainissement de notre commune. Aujourd'hui, deux questions restent sans réponse.

1. La participation de l'agence de l'eau qui doit nous faire parvenir un courrier sur le déroulement des différentes démarches à effectuer et le montant des subventions accordées.
2. La participation de la commune d'Orville à l'étude préliminaire dans le cadre d'un regroupement pour la construction d'une station d'épuration.

Les Services d'Incendie de la Somme m'ont interpellé sur la non-conformité de notre réserve en eau depuis l'ouverture du barrage sur notre commune, rendue obligatoire par les services de la M.I.S.E. (Mission Interactive de l'Eau). Cela me vaut depuis quelques temps des échanges de courrier plutôt coriaces. Ceci dit, il faut admettre que la loi est ainsi faite et j'attends la visite des Services d'Incendie avant de devoir prendre une décision.

Le projet éolien est en stagnation depuis la réponse d'EDF sur l'impossibilité de chargement du réseau pour l'instant. Affaire à suivre...

Dans l'attente d'une évolution de ces dossiers, je me devais de vous tenir informés sur la vie de notre commune.

A l'approche de la fin de l'année, je m'associe à toute l'équipe communale pour vous souhaiter de passer en famille de bonnes fêtes. Nous vous adressons tous nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour 2 005.



Informations pratiques

Enlèvement des Ordures Ménagères :

Pour toute modification dans votre situation au regard de la redevance, veuillez adresser un courrier justificatif à la mairie qui le transmettra à la Communauté de Communes.

Horaires de la mairie :

| | Lundi | Jeudi |
|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Secrétaire de mairie | De 17 à 19 heures | De 17 à 19 heures |
| Elus | De 18 à 19 heures (Adjoint) | De 18 à 19 heures (Maire) |

Recensement :

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons, sont dans l'obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile dès l'âge de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire.

Pour ce faire, se présenter à la mairie muni de la carte d'identité (ou passeport) en cours de validité, le livret de famille.

Une attestation de recensement est remise aussitôt : elle est indispensable pour s'inscrire aux examens, concours, permis de conduire. Elle est aussi demandée pour toute inscription scolaire après 16 ans et pour l'inscription sur les listes électorales.

Fermeture de la Trésorerie de Pas-en-Artois :

Malgré la **résistance** des maires du canton, la fermeture de la Trésorerie de Pas-en-Artois sera effective au 31 décembre 2004. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées bancaires de la Trésorerie d'Avesnes le Comte dont dépendra les habitants de la commune à compter du 1^{er} janvier 2005.

| | |
|-------------------|----------------------------------|
| RIB Impôts | 30001 - 00152 - 621D0000000 - 68 |
| RIB Collectivités | 30001 - 00152 - D6210000000 - 07 |

ATTENTION AUX INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE !

A l'approche de la période de chauffe, soyez vigilants par rapport à vos appareils à combustion : chauffe-eau, appareil de chauffage, insert de cheminée, chauffages d'appoint (feu à pétrole...)

- > Vos appareils doivent être révisés annuellement par un professionnel qualifié
- > Faites ramoner au moins une fois par an les conduits d'évacuation des fumées
- > N'utilisez pas de chauffage d'appoint en continu
- > Votre habitation doit respirer : ne bouchez pas les ouvertures d'aération avec des journaux, des plastiques, ou des papiers peints,...

Pourquoi ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore qui tue en silence lors d'un mauvais fonctionnement ou d'une mauvaise installation ou utilisation d'appareil à combustion. Il est le résultat d'une combustion incomplète (manque d'oxygène), quel que soit le type de combustible utilisé (charbon, gaz, bois, fioul, pétrole lampant).

Pour la région, le nombre de décès dus aux intoxications au monoxyde de carbone dépasse la moyenne nationale. Plus de 1000 personnes sont hospitalisées pour une intoxication au CO dans la région chaque année soit un quart des hospitalisations pour intoxications au CO en France.

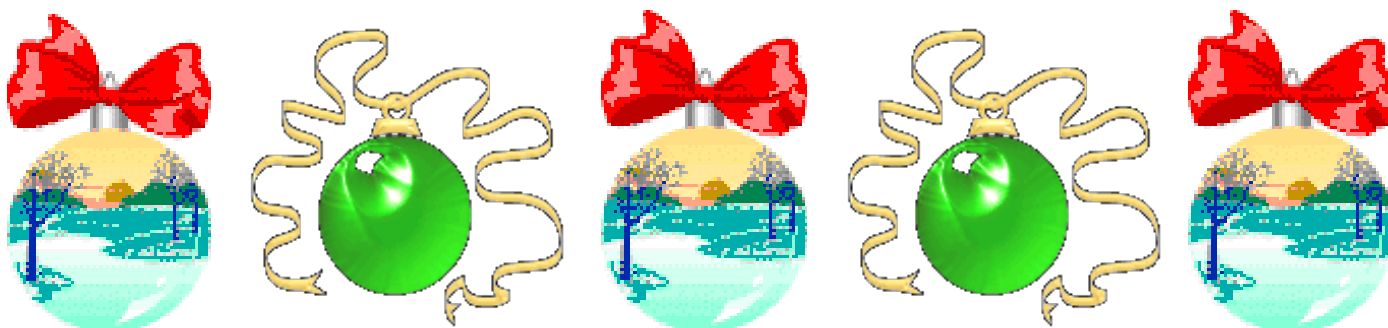
Comment reconnaître une intoxication au monoxyde de carbone ?

L'intoxication se traduit par des maux de têtes, vertiges, nausées et peut évoluer vers une perte de connaissance et un coma.

L'intoxication chronique est plus difficile à repérer et doit être évoquée devant des maux de têtes persistants. Consultez alors votre médecin qui pourra vérifier par une prise de sang (dosage de carboxyhémoglobine).

Que faire si vous suspectez une intoxication ?

- > Devant tout signe suspect, appelez les secours :
 - Sapeurs Pompiers : 18
 - SAMU : 15
- > Ouvrir les portes et fenêtres pour aérer
- > Arrêtez vos installations (Chauffe eaux, chauffage...)
- > Quitter les lieux



La vie du Conseil Municipal

Les réalisations :

Rénovation de la clôture du marais

Avec le SIAHOS ; Réfection des toilettes de l'école et construction de nouveaux sanitaires à l'école d'Halloy

Les projets :

Etude pour la borduration des trottoirs de la rue Jules Lefebvre.

Rénovation des trottoirs du hameau du Petit Amplier, côté Terramesnil.

Démarches administratives en cours pour une demande d'expropriation concernant le terrain « Dheilly », rue A. Daillet, au profit de la commune, avec à la clé, un projet d'intérêt communal.



La Vie du Village

Etat civil des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres

Naissances
Néant

Mariage
Néant

Décès
BOCQUET René 03/11 à
Doullens

Qualité de l'eau : Le prélèvement effectué le 9 décembre 2 004 donne les conclusions suivantes : *Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.*

Animations 2 004 :

| | | |
|------------------------|--|--|
| Pâques | | |
| 08 mai | | |
| Voyage au Parc Astérix | | |
| Feu de la Saint Jean | | |
| 14 juillet | | |
| Tournoi de tennis | | |
| Réderie du mois d'août | | |
| 11 novembre | | |

Le Conseil Municipal et les Associations vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

